Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
votants	14
absents	3
quorum	8
exclus	0

Séance du 25 juin 2026

A 18h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, DRULIOLLE, EVRARD,
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, HANOT, PASSION, PICHARD

Absent excusé arrivé à 18h50 : GREFF

Absents ayant donné procuration : RAIMONDI procuration à REMY, GIUDICI procuration à CABIROL

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme LE BIGOT Marie secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication 25/06/2026

Dépôt en Préfecture 25/06/2026

Affichage 25/06/2026

Convocation 18/06/2026

48) Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office National des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois (rapporteur P. MANZANO)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,
Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,
Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,
Considérant que la commune de Mécleuves est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,
Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,
Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,
Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,
Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,
Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 : La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 : Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération. Il autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution. La présente délibération sera transmise à l'ONF

Le Maire,
Philippe MANZANO

MAIRIE DE MECLEUVES
57245

Délibération : adoptée
Votes Pour : 14
Votes Contre : 0
Abstention : 0

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr

Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
votants	14
absents	3
quorum	8
exclus	0

Séance du 25 juin 2026

A 18h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, DRULIOLLE, EVRARD,
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, HANOT, PASSION, PICHARD

Absent excusé arrivé à 18h50 : GREFF

Absents ayant donné procuration : RAIMONDI procuration à REMY, GIUDICI procuration à CABIROL

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme LE BIGOT Marie secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication
25/06/2026

Dépôt en Préfecture
25/06/2026

Affichage
25/06/2026

Convocation
18/06/2026

49) Devis éclairage public place des blancs bâtons rue des Jardins (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société ELRES RESEAUX d'un montant de 13 640 € H.T concernant l'installation de luminaires place des blancs bâtons rue des Jardins à Frontigny.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société ELRES RESEAUX d'un montant de 13 640 € H.T
- Approuve le projet présenté par monsieur le Maire ainsi que le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours de l'Eurométropole
- Sollicite le versement d'un fonds de concours d'un montant de 5 429 € (reliquat fonds verts mandat 2020-2026)
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer la convention ainsi que tous les documents y afférents.

Le Maire,
Philippe MANZANO

Le Maire
MAIRIE DE MECLEUVES
57245

Délibération : adoptée
Votes Pour : 14
Votes Contre : 0
Abstention : 0

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr

Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
quorum	8
exclus	0

Séance du 25 juin 2026

A 18h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, DRULIOLLE, EVRARD, GREFF
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, HANOT, PASSION, PICHARD

Absents ayant donné procuration : RAIMONDI procuration à REMY, GIUDICI procuration à CABIROL

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme LE BIGOT Marie secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

50) Salle polyvalente : avenants 2 et 3 CAPDOUZE (rapporteur P. BEUGUEHO)

Publication 25/06/2026

Dépôt en Préfecture 25/06/2026

Affichage 25/06/2026

Convocation 18/06/2026

Cette délibération complète la délibération n° 54 du 12 novembre 2025 ainsi que la délibération n°10 du 10 février 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les avenants n° 2 et n° 3 de la société CAPDOUZE, lot n°4 Menuiserie intérieure bois mobilier concernant les travaux d'aménagement d'une cantine périscolaire et l'aménagement thermique de la salle polyvalente du Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte l'avenant n°2 de la société CAPDOUZE, lot n°4 Menuiserie intérieure bois mobilier pour un montant de - 4 082.40 € H.T.
- Accepte l'avenant n°3 de la société CAPDOUZE, lot n°4 Menuiserie intérieure bois mobilier pour un montant de -58 € H.T.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents et régler les factures correspondantes.

Le Maire,
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

MAIRIE DE MECLEUVES 57245

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr

Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
quorum	8
exclus	0

Séance du 25 juin 2026

A 18h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, DRULIOLLE, EVRARD, GREFF
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, HANOT, PASSION, PICHARD

Absents ayant donné procuration : RAIMONDI procuration à REMY, GIUDICI procuration à CABIROL

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme LE BIGOT Marie secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

51) Salle polyvalente : avenant n° 2 HEMLOCK (rapporteur P. BEUGUEHO)

Publication 25/06/2026

Dépôt en Préfecture 25/06/2026

Affichage 25/06/2026

Convocation 18/06/2026

Cette délibération complète la délibération n° 54 du 12 novembre 2025 ainsi que la délibération n°10 du 10 février 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avenant n° 2 de la société HEMLOCK, lot n°2 Charpente Couverture pour un montant de 890 € H.T concernant les travaux d'aménagement d'une cantine périscolaire et l'aménagement thermique de la salle polyvalente du Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte l'avenant n°2 de la société HEMLOCK, lot n°2 Charpente Couverture pour un montant de 890 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents et régler les factures correspondantes.

Le Maire,
Philippe MANZANO

MAIRIE DE MECLEUVES 57245

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr



Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
quorum	8
exclus	0

Séance du 25 juin 2026

A 18h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, DRULIOLLE, EVRARD, GREFF
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, HANOT, PASSION, PICHARD

Absents ayant donné procuration : RAIMONDI procuration à REMY, GIUDICI procuration à CABIROL

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme LE BIGOT Marie secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

52) Salle polyvalente : avenant n° 1 NESPOLA (rapporteur P. BEUGUEHO)

Publication 25/06/2026

Dépôt en Préfecture 25/06/2026

Affichage 25/06/2026

Convocation 18/06/2026

Cette délibération complète la délibération n° 48 du 6 octobre 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avenant n° 1 de la société NESPOLA, lot n°5 plâtrerie faux plafonds pour un montant de 2 397.98 € H.T concernant les travaux d'aménagement d'une cantine périscolaire et l'aménagement thermique de la salle polyvalente du Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte l'avenant n°1 de la société NESPOLA lot n°5 plâtrerie faux plafonds pour un montant de 2 397.98 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents et régler les factures correspondantes.

Le Maire,
Philippe MANZANO

MAIRIE DE MECLEUVES 57245

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr



Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
quorum	8
exclus	0

Séance du 25 juin 2026

A 18h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, DRULIOLLE, EVRARD, GREFF
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, HANOT, PASSION, PICHARD

Absents ayant donné procuration : RAIMONDI procuration à REMY, GIUDICI procuration à CABIROL

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme LE BIGOT Marie secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication
25/06/2026

Dépôt en Préfecture
25/06/2026

Affichage
25/06/2026

Convocation
18/06/2026

53) Modification des tarifs location salle polyvalente 2026 (rapporteur P. MANZANO)

Point reporté

Le Maire,
Philippe MANZANO

MAIRIE DE MECLEUVES 57245

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr



Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
quorum	8
exclus	0

Séance du 25 juin 2026

A 18h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, DRULIOLLE, EVRARD, GREFF
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, HANOT, PASSION, PICHARD

Absents ayant donné procuration : RAIMONDI procuration à REMY, GIUDICI procuration à CABIROL

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme LE BIGOT Marie secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

54) Devis copieur mairie (rapporteur P. MANZANO)

Point reporté

Publication
25/06/2026

Dépôt en Préfecture
25/06/2026

Affichage
25/06/2026

Convocation
18/06/2026

Le Maire,
Philippe MANZANO

MAIRIE DE MECLEUVES 57245

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr



Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
quorum	8
exclus	0

Séance du 25 juin 2026

A 18h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, DRULIOLLE, EVRARD, GREFF
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, HANOT, PASSION, PICHARD

Absents ayant donné procuration : RAIMONDI procuration à REMY, GIUDICI procuration à CABIROL

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme LE BIGOT Marie secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

55) Approbation du règlement intérieur du conseil municipal (Rapporteur P. MANZANO)

Publication
25/06/2026

Dépôt en Préfecture
25/06/2026

Affichage
25/06/2026

Convocation
18/06/2026

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de règlement intérieur de la commune.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix :

- Approuve le règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Mécleuves pour le mandat 2026/2033
- Autorise le Maire à signer le règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

Le Maire,
Philippe MANZANO

MAIRIE DE MECLEUVES 57245

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr



Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
quorum	8
exclus	0

Séance du 25 juin 2026

A 18h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, DRULIOLLE, GREFF, EVRARD, PICHARD
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, HANOT, PASSION,

Absents ayant donné procuration : RAIMONDI procuration à, GIUDICI procuration à, procuration à

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme LE BIGOT Marie secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

56) Projet de végétalisation de la cour d'école (Rapporteur P. MANZANO)

Publication 25/062026

Dépôt en Préfecture 25/06/2026

Affichage 25/06/2026

Convocation 18/06/2026

Le conseil municipal prend connaissance du devis de maitrise d'œuvre de la société STEPHANE THALGOTT PAYSAGE d'un montant de 5 700 € H.T pour une mission d'étude concernant le projet de végétalisation de la cour d'école du Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de maitrise d'œuvre de la société STEPHANE THALGOTT PAYSAGE d'un montant de 5 700 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer le contrat d'étude ainsi que tous les documents y afférents.
- Autorise monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches pour obtenir des subventions auprès des organismes publics : Etat, Fonds Vert, Région, Département, Agence de l'eau et l'Euro-Métropole de Metz.

Le Maire,
Philippe MANZANO

MAIRIE DE MECLEUVES 57245

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr

Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
quorum	8
exclus	0

Séance du 25 juin 2026

A 18h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, DRULIOLLE, EVRARD,
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, HANOT, PASSION, PICHARD

Absent excusé arrivé à 18h50 : GREFF

Absents ayant donné procuration : RAIMONDI procuration à REMY, GIUDICI procuration à CABIROL

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme LE BIGOT Marie secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

57) Désignation d'un représentant à l'AGURAM (Rapporteur P. MANZANO)

Publication 25/06/2026

Dépôt en Préfecture 25/06/2026

Affichage 25/06/2026

Convocation 18/06/2026

L'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM), association loi 1908, a pour vocation :

- de suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation partenariale ;
- de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui y sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- de préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine.

Les collectivités locales, l'État et les acteurs de l'aménagement et du développement local y sont réunis, afin que soient menées des réflexions, études et observations d'intérêt collectif. Au regard des enjeux et des territoires couverts, l'adhésion à l'AGURAM permet notamment de :

- conforter les échanges partenariaux entre structures,
- participer aux travaux et réflexions menés par l'agence dans le cadre de son programme partenarial d'activités,
- accéder aux évènements, publications

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation de la Mairie de Mécleuves :
VU le Code de l'Urbanisme, et particulièrement son article L132-6,
VU les statuts de l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle,

Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant l'intérêt de l'AGURAM, outil mutualisé d'ingénierie territoriale et urbaine, dans laquelle les collectivités locales, l'Etat et les acteurs de l'aménagement et du développement local sont réunis, afin que soient menées des réflexions, études et observations, en toute autonomie, dans l'intérêt collectif et de celui de chacun de ses membres,

Le conseil municipal, après délibération,

- décide de désigner François PIERRON en tant que mandataire, pour représenter la Mairie de Mécleuves au sein des instances de l'AGURAM.

Le Maire,
Philippe MANZANO

MAIRIE DE MECLEUVES
57245

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr